



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 12 février 2024

Présents

Exécutif :	MM.	Stéphane Hostettler Yves Luthi	Adjoint Adjoint
Bureau du Conseil :	Mme MM.	Audrey Pion Olivier Gros Christophe Mage	Présidente Vice-président Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes	Sabine Chenevard, Anna Dumonthay, Laura Mathil, Susanne Roux-Stuber	Catalina Kauz,
Conseillers municipaux :	MM.	Jean-Marie Beaud, Yves Bobillier, Grégoire Stoky, Pascal Wegmuller	Alain Magistra,
Excusé-e-s/absent-e-s :	Mme M.	Anne-Françoise Morel Éric Grand	Maire
Procès-verbaliste :	Mme	Emmanuelle Maia	

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications générales du Maire et des Adjoints
4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif
 - 4.1 Commissions sociale du 12.12.2023 et du 9.1.2024
 - 4.2 Commissions urbanisme du 11.12.2023 et du 30.1.2024
5. Projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Jussy – création d'une zone sportive et d'une zone affectée à de l'équipement public, au lieu-dit La Loure
6. Projet(s) de délibération, de motion et de résolution
7. Décision(s) de l'ACG
8. Proposition du Maire et des Adjoints
9. Propositions individuelles et questions
10. Divers

La Présidente ouvre la séance à 20h.

Elle salue M. Yves Luthi, qui participe à son premier Conseil municipal en qualité d'Adjoint, et souhaite une cordiale bienvenue au public présent.

Aucune remarque n'étant formulée à propos de l'ordre du jour, celui-ci est considéré comme accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente annonce que l'assemblée générale constitutive du Tournoi des Élus aura lieu le 27.2.2024 à 19h30 à la Mairie de Plan-les-Ouates, l'objectif étant de constituer une association. Elle tient les documents à la disposition des Conseillers municipaux qui seraient intéressés à rejoindre l'association.

3. Communications générales du Maire et des Adjoints

M. Stéphane Hostettler communique tout d'abord les informations pour Mme le Maire, excusée.

Les délibérations du 4.12.2023 ont été approuvées par la Conseillère d'État, Mme Carole-Anne Kast, ou par le service des affaires communales :

- DEL12-2023 : ouverture d'un crédit de Fr. 96'800.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

- DEL13-2023 : budget de fonctionnement annuel 2024, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter.

- DEL14-2023 : crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 2'255'217,95 destiné à des amortissements complémentaires 2023.

- DEL11-2023 : indemnités allouées en 2024 aux membres de l'Exécutif et du Conseil municipal.

- DEL15-2023 : modification du statut du personnel et échelle des traitements.

Depuis le 18.12.2023, le règlement de l'Exécutif a été mis en place. Ce document, qui est à disposition sur le CMNet, a pour principaux objectifs de déterminer la manière dont fonctionnent les membres de l'Exécutif, leurs attributions, les interactions avec l'administration communale, les attributions du Secrétaire général. Ce règlement fera l'objet d'une révision dès l'entrée en vigueur de la nouvelle législature 2025-2030, avec le passage au système de Conseillers administratifs pour toutes les communes genevoises.

M. Stéphane Hostettler présente les statistiques 2023 du bibliobus. Si l'on constate une diminution des prêts jeunesse, les prêts aux adultes sont en forte augmentation. Le total des prêts affiche néanmoins une progression de 7 %.

Le rapport final de l'Université de Genève (faculté des sciences de la société), « politiques familiales dans le canton de Genève », est à la disposition des élus sur demande au secrétariat.

Le comité de l'ACG a, lors de l'assemblée générale du 13.12.2023, proposé aux communes membres de Noctambus de faire part, avant le 31.12.2023, de leur sortie avec effet au 31.12.2024. En effet, depuis la reprise de cette prestation par les TPG, les communes n'ont plus aucun rôle à jouer dans la gouvernance de Noctambus. Un financement communal ne trouvera dès lors plus aucune justification au-delà de l'année 2024. Dans ce contexte, et en application de l'art. 6 des statuts de l'association, les démissions doivent être adressées par

l'autorité communale au Comité du Noctambus par lettre recommandée avant le 31 décembre.

Selon les statistiques de Trois Chêne Emploi, aucun Jusserand n'a fait appel à cette prestation depuis le début de l'année, ce qui est bon signe. Les tranches d'âges les plus concernées sont toujours les 36-45 ans, puis les 46-55 ans.

M. Stéphane Hostettler annonce l'échéancier des élections municipales 2025 : l'élection des Conseils municipaux et le premier tour de l'élection des Conseils administratifs ont été fixés au dimanche 23.3.2025. Le second tour de l'élection des Conseils administratifs aura lieu le dimanche 13.4.2025.

Conformément à la loi, les panneaux d'interdiction de fumer/vapoter seront installés autour du périmètre de l'école, les places de jeux ainsi que les arrêts de bus.

Les principaux arrêts TPG de Jussy ont été adaptés aux normes PMR, les trottoirs ayant été rehaussés. Certains arrêts de bus ne peuvent malheureusement pas être adaptés, par exemple celui situé à proximité du congélateur communal ou à la route de Monniaz. C'est pourquoi la commune a signé, en fin d'année, une convention avec les TPG afin d'assurer des navettes sur demande pour les personnes à mobilité réduite.

Le site Internet de la commune offre désormais une vision à 360° de la commune et des locaux communaux à découvrir sous l'onglet « visite virtuelle » :

<https://swissimmersive.ch/jussy360/>

L'Exécutif a reçu, le 22.1.2024, M. Pierre Maudet. Le Conseiller d'État souhaitait savoir comment les autorités communales évaluent les services de son département (facilité à obtenir des informations, répondant, réactivité, etc.). L'Exécutif a transmis ses questionnements par rapport aux douanes de Monniaz et de la Renfile et fait part de ses inquiétudes concernant la future 2x2 voies de Machilly. Les dossiers suivants ont également été évoqués : TPG (prolongation de la ligne jusqu'à Machilly), circulation.

M. Yves Luthi présente les dernières autorisations de construire.

DD 329684/1 : José Giger, chemin de Sionnet 55, remplacement d'une chaudière à mazout par deux PAC air/eau aérothermiques. *Préavis favorable sous conditions.*

PFED 329456/1 : SIG, route de Presinge (station de pompage), ligne souterraine. *Préavis favorable.*

APA 330432/1 : Ruth Bolzonello, chemin du Charivari 15, installation d'une PAC air/eau. *Préavis favorable.*

DD 329573/1 : Alvina Schofield-Burrus, chemin du Petit-Sionnet 32, transformation et rénovation d'une habitation rurale, installation de sondes géothermiques et PAC, remplacement des revêtements de la piscine. *Préavis favorable.*

DD 330289/1 : Pierre Henri Schild, chemin de Sionnet 57, rénovation des toitures d'une habitation et d'un couvert, installation de capteurs solaires photovoltaïques. *Préavis favorable sous conditions.*

DD 328458/1 : Arthur Martin Nobs, chemin de La-Molliette 18, remplacement d'une chaudière à mazout par une PAC air/eau en toiture. *Autorisation accordée.*

DD 324296/1 : État de Genève, route de Presinge 150, réhabilitation de 8 tunnels maraîchers pour la formation. *Autorisation accordée.*

M 328568/1 : Marc Jérôme Schenevey, route des Beillans 33, démolition d'un garage. *Autorisation accordée.*

DD 325504/1 : John Chaillot, route de Bellebouche 167, rénovation d'un appartement dans une maison villageoise. *Autorisation accordée.*

DD 324594/1 : Buisset Michael, route de Lullier 21, construction d'une piscine et d'un local technique. *Autorisation accordée.*

La commune doit renouveler les contrats de collecte des déchets communaux, notamment la levée des écopoints qui arrivera à terme le 30.6.2024. La commune en profitera pour renouveler également, à dater du 1.7.2025, les contrats pour la levée et le traitement des ordures ménagères, des déchets de jardin et des déchets de cuisine, ceci en collaboration avec les communes de Choulex et de Puplinge. En 2020, la commune avait déjà fait appel à la société Ecoservices pour l'appel d'offres.

L'équipe des Joyeux Dragueurs, qui se charge de l'entretien du Chamboton, rencontre de plus en plus de succès. De nouvelles personnes ont fait part de leur intérêt à rejoindre l'association qui propose de se charger aussi de l'entretien du Nant du Paradis.

L'État de Genève subventionne dorénavant le pré-équipement des parkings collectifs d'immeubles, facilitant ainsi l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Mme Catalina Kauz revient sur la question, déjà évoquée une fois, de l'installation de bornes de recharge sur le territoire communal.

M. Christophe Mage indique que rien n'est prévu au budget 2024.

Mme Catalina Kauz trouverait positif que le véhicule Mobility soit de type électrique.

M. Jean-Marie Beaud rappelle que certains utilisent ce véhicule pour de longs trajets.

La commission Urbanisme se penchera sur cette question, conclut **M. Yves Luthi**.

Le rapport Mobilitri de janvier 2024 est à disposition sur le CMNet.

La commune a reçu le certificat environnemental de PET-Recycling Schweiz pour 3'800 kg de PET collectés. Les tonnages sont toutefois en baisse par rapport à 2021 (5'940 kg) et 2022 (5'670 kg).

La commune rencontre des problématiques de parking, en particulier à Lullier compte tenu des chantiers qui se multiplient et qui impliqueront des nuisances pour les riverains, et à Sionnet (problèmes de voisinage). Les APM feront des contrôles réguliers et amenderont les contrevenants.

Pour terminer, **M. Yves Luthi** indique que le bureau Tanari souhaite organiser une réunion avec la commission ad hoc PDCom afin de discuter des points suivants : structure du document du PDCom, diagnostics et enjeux retirés du territoire de Jussy (avec carte des enjeux), tableau stratégique et calendrier. L'objectif est de présenter un premier avant-projet avant fin mai au Conseil municipal.

Sur une remarque de **Mme Laura Mathil** concernant l'abribus, **M. Yves Luthi** explique que l'entreprise a installé celui-ci du mauvais côté de la route. Il sera déplacé.

4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif

4.1 Commissions sociale du 12.12.2023 et du 9.1.2024

Mme Catalina Kauz évoque les points à l'ordre du jour des dernières séances de la commission en précisant qu'elle vient de recevoir le procès-verbal de la séance du 6.2.2024.

– Débriefing repas des aînés du 21.11.2023 : le repas était excellent, bien qu'un peu copieux. La commission réfléchit à l'instauration de deux services afin d'éviter le gaspillage alimentaire. Le thème du prochain repas des aînés a été défini : les années folles.

– Noël communal du 16.12.2023 : finalisation.

– Fête du printemps du 22.3.2024 : l'enveloppe budgétaire a été réduite. Mais les coûts 2023 n'étaient pas excessifs.

– Balade transfrontalière du 28.4.2024.

– Sortie des jeunes 8-11 ans du 1.6.2024 : la sortie aura lieu à Filenvol (Monnetier, France). Les jeunes devront se munir de leur carte d'identité. Vu l'absence de restaurant à Filenvol, la

commission envisage de revenir à la Maison des Bois pour des grillades. Les parents seront invités à prolonger là-bas la soirée avec leurs enfants.

– Sortie des aînés du 5.6.2024 : après une visite du Musée Olympique, la commission envisage un retour en bateau. Des contacts ont été pris avec la CGN. Les horaires des bateaux ne sont guère pratiques depuis Nyon (13h20 ou 16h35). La commission songe à organiser le retour depuis Lausanne, via Montreux, avec repas sur le bateau.

– Promotions scolaires du 28.6.2024 : la commission cherche toujours une fanfare, toutes celles contactées ayant décliné, ainsi que des manèges. Des discussions sont en cours avec l'APEJ et les Baroudeurs de Jussy, pour organiser des animations communes. La commission, qui réfléchit aussi au cadeau des 8P, pense à remplacer le traditionnel stylo par une liseuse.

– Fête du 1^{er} août 2024 : Mme le Maire se chargera de l'orateur. La commission cherche des animations. Car le budget ayant été réduit, le spectacle de drones n'est malheureusement plus d'actualité. La commission planche aussi sur la marche du 1^{er} août.

– Présentation du règlement du Mérite communal : la commission Sociale et l'Exécutif doivent décerner le Mérite communal. Pour 2024, le délai était trop court pour organiser la séance idoine ; **Mme Catalina Kauz**, M. Stéphane Hostettler et une personne de l'administration communale ont sélectionné le lauréat.

– Communes-École : les comptes 2023 de l'association se soldent sur un excédent de revenus de plus de Fr. 23'000.-. Communes-École a de plus en plus de succès et les inscriptions sont en augmentation.

– Propositions individuelles : des ateliers auront lieu sur le thème du harcèlement scolaire. Dates prévues : 29.2.2024 avec les parents, 1.3.2024 à l'Abri et 6.3.2024 avec l'école (l'APEJ et les Baroudeurs de Jussy se chargeront des enfants entre 11h30 et 13h).

M. Stéphane Hostettler annonce que malheureusement, les 7 et 8P seront en camp, le 6.3.2024. Il regardera avec l'association Heimdall et l'école pour fixer de nouvelles dates pour l'ensemble de ces ateliers.

Mme Catalina Kauz ajoute que la commission a rencontré l'APEJ et les Baroudeurs de Jussy. Ces deux associations destinées aux enfants ont décidé de participer ensemble aux manifestations.

– La date de la prochaine séance a été avancée au 11.3.2024 (au lieu du 12.3.2024).

4.2 Commissions urbanisme du 20.11.2023

M. Pascal Wegmuller résume les différents dossiers traités lors des dernières séances de la commission.

La commission a entièrement consacré sa séance du 11.12.2023 au projet de rénovation de la maison villageoise (route de Juvigny 2). Les commissaires ont rencontré le responsable de la direction des travaux avec M. Pasquale Bartolo afin d'évoquer la mise en œuvre de l'appel d'offres.

Le 30.1.2024, la commission a accueilli le nouvel Adjoint, M. Yves Luthi, avec qui les thématiques suivantes ont été abordées.

– Zonage du périmètre de l'école des Beillans : il y a juste une année, le Conseil municipal avait voté une résolution (vue auparavant avec l'OAC) afin de demander à l'État de procéder à un changement de zone. Depuis, l'État a demandé une nouvelle modification afin de ne pas inclure la partie du bâtiment comprenant les logements, ainsi que la Petite Cabane. Cela impliquera une nouvelle résolution. La commission avait quelques doutes concernant la réaffectation des zones, notamment la partie sportive ; les réponses seront apportées sous le point 5 de l'ordre du jour. La commission préavisera la résolution lors de sa prochaine séance, en vue du Conseil municipal du 4.3.2024.

– Projet de construction du centre aéré Pré-Macheret : comme déjà évoqué lors d'une

précédente séance, l'État et la Ville de Genève sollicitaient une participation communale à hauteur de Fr. 18'000.- pour l'étude. Ce coût ayant été jugé trop élevé par les autorités, un montant de Fr. 10'000.- avait été inscrit au budget 2024. L'État et la Ville de Genève ayant accepté de revoir la convention, la participation de la commune a été fixée à Fr. 10'000.-.

– Projet de résolution/motion suite à la discussion avec l'AIJ : la commission a demandé des documents complémentaires, notamment une lettre du département.

– Salle des fêtes : la commission a été saisie d'une demande d'acquisition d'une structure métallique (Fr. 44'000.-) et de rideaux (Fr. 18'000.-). La commission, qui a jugé ce coût total de Fr. 62'000.- trop élevé pour une utilisation occasionnelle, n'est pas entrée en matière sur la demande d'Open Scène. Un commissaire a relevé qu'il serait plus judicieux d'utiliser la salle dans sa longueur plutôt que sa largeur pour les représentations théâtrales.

– Rénovation maison communale : la phase d'étude pour procéder aux appels d'offres est en cours. M. Éric Grand s'est proposé, à titre privé et compte tenu de sa grande expérience dans le domaine de la construction, de conseiller l'Exécutif pendant cette phase afin de rationaliser au maximum le projet et les coûts.

– Dépassement budget déneigement : **M. Pascal Wegmuller**, qui s'était récusé pour ce point, explique que les deux prestataires ont tardivement demandé, en décembre dernier, une révision des tarifs appliqués pour le déneigement. Cela a un impact important sur la ligne budgétaire qui passe d'environ Fr. 12'000.- à Fr. 25'000.-. Les coûts comprennent les indemnités pour les services de piquet, l'indemnisation pour l'utilisation des tracteurs et équipements, les tarifs horaires.

La commission a pris acte de ce dépassement budgétaire pour la saison 2023-2024 et l'Exécutif verra comment alléger ces coûts pour le futur. La convention avec l'État, pour le déneigement de la route cantonale entre les giratoires de Sionnet et de Monniaz, sera renégociée. La question du déneigement de toutes les routes ou seulement des plus empruntées sera aussi étudiée. Car de plus en plus de communes ne déneigent pas toutes les routes.

M. Yves Luthi précise que l'augmentation concerne surtout les services de piquet. L'entreprise intervient sur appel (soit de l'État, soit de la commune).

M. Pascal Wegmuller ajoute que le salage est assuré par les employés communaux.

La Présidente propose un vote de principe.

M. Jean-Marie Beaud, qui trouve inadmissible qu'un prestataire augmente ses tarifs en cours de saison, manifeste son désaccord sur ce principe.

Par 0 voix pour, 9 absentions et 2 voix contre, le Conseil municipal préavis défavorablement le dépassement de budget annoncé.

M. Yves Luthi confirme que le dossier déneigement sera remis en question pour l'année prochaine. À la décharge du prestataire, il y a eu un changement de génération à la tête de l'entreprise.

M. Christophe Mage précise que la commune, mise devant le fait accompli en fin d'année, a en vain essayé de négocier. Il faut néanmoins relever que cela faisait des années que ce tarif était en vigueur ; il ne correspondait plus à rien. Mais la manière d'amener cette problématique était quelque peu maladroite.

– Courriers de M. Tinguely (TPG) et de M. Mévaux (divers) : le premier a obtenu satisfaction des TPG concernant les horaires, qui étaient défavorables aux horaires scolaires.

M. Christophe Mage explique que les TPG ont ajouté un horaire à 7h50 ; de plus, le système TPGFlex est à disposition. M. Tinguely a remercié la commune d'avoir relayé sa demande aux TPG.

M. Mévaux, qui avait différentes demandes, est satisfait des mesures prises sur la route du Château-L'Évêque, moins pour les carrefours de Lullier et du Petit-Lullier.

– Pour terminer, la commission a évoqué les différents gros projets communaux (route de Juvigny 2, agrandissement de la salle des fêtes, du local des pompiers et du groupe scolaire des Beillans), qui seront à prioriser.

– La prochaine séance est fixée au 27.2.2024.

Mme Catalina Kauz constate que les panneaux ont changé de couleur à l'entrée de Jussy (de bleus, ils sont passés à blanc). Pour quelle raison ? Et cela aura-t-il des impacts ?

M. Yves Luthi se renseignera auprès de l'OCT.

Sur une question de **M. Jean-Marie Beaud**, **M. Christophe Mage** précise que les prévisions scolaires (augmentation du nombre d'élèves) figurent en page 6 de l'exposé des motifs.

M. Olivier Gros annonce que la commission Administration devait normalement se réunir le 19.3.2024. La date sera, à la demande de Mme le Maire, avancée d'entente avec les membres de la commission.

M. Jean-Marie Beaud fixera, à l'issue de la séance, la date de la prochaine réunion avec les membres de la commission ad hoc PDCOM.

5. Projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Jussy – création d'une zone sportive et d'une zone affectée à de l'équipement public, au lieu-dit La Loure

M. Christophe Mage présente un plan de la zone en faisant un bref historique de ce dossier. À l'époque de la première résolution, il s'agissait d'une rocade m² par m² entre la zone 4B protégée et la zone sportive afin de permettre l'extension, sur pilotis, du bâtiment scolaire. Après consultation des services juridiques, l'OAC a estimé que les deux appartements et le jardin d'enfants ne pouvaient être affectés à de la zone sportive. L'OAC a donc proposé la création d'une zone d'équipements publics (ZEP) en lieu et place de la zone 4B protégée. Il faut relever que seules les zones modifiées apparaissent sur le plan, ce qui avait suscité des questions de la commission Urbanisme. La zone sportive existante ne sera pas modifiée. Les deux appartements et le jardin d'enfants seraient alors en ZEP ce qui, selon l'OAC, ferait plus de sens.

M. Jean-Marie Beaud demande si cela aurait des impacts sur le PF et le PA de la commune.

M. Christophe Mage répond par la négative. La commune pourra densifier le bâtiment scolaire, étant précisé qu'un retour en zone 4B protégée serait quasiment impossible. Pour l'OAC, il s'agit d'un dossier simple, mais délicat.

Sur une demande de précision de la **Présidente**, **M. Christophe Mage** indique que les m² totaux affectés pour chaque zone figurent dans l'exposé des motifs et le projet de loi (à disposition sur CMNet). La nouvelle résolution pourrait être soumise au vote lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. Pascal Wegmuller, qui a déjà inscrit ce point à l'ordre du jour de la commission Urbanisme du 27.2.2024, propose à **M. Christophe Mage** de transmettre le projet de résolution pour cette date. La commission Urbanisme pourra ainsi préparer son préavis pour la séance du Conseil municipal du 4.3.2024.

6. Projet(s) de délibérations, de motions et de résolutions

Néant.

7. Décision(s) de l'ACG

La **Présidente** indique que la décision de l'ACG était accompagnée d'un petit courrier explicatif dont elle évoque, à titre de rappel, quelques éléments. Les décisions de l'assemblée générale de l'ACG sont adressées aux Conseils municipaux dans un esprit d'objectivité et de transparence. Elles visent à leur permettre de faire usage d'un droit d'opposition par le biais d'une résolution s'ils considèrent qu'une décision pose un

problème de fond selon les modalités prévues. Cela signifie que si les élus devaient ne pas être d'accord avec une décision, il faudrait que l'ensemble du Conseil municipal vote une résolution dans laquelle il s'y opposerait. Dans le cas contraire, les Conseils municipaux prennent simplement acte de la décision et aucune démarche ne doit être entreprise.

La dernière décision de l'assemblée générale de l'ACG, dont le délai d'opposition est fixé au 21.3.2024, est la suivante :

– Attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 3 millions de francs destinée à la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle.

Le Conseil municipal prend acte de cette décision.

8. Proposition du Maire et des Adjoints

Néant.

9. Propositions individuelles et questions

M. Olivier Gros relève que M. Yves Luthi est à la fois président du syndicat agricole, Adjoint au Maire et magistrat délégué à la commission Agriculture. Il est important que l'Exécutif réfléchisse à une marche à suivre claire afin d'éviter tout conflit d'intérêts pour ne pas prêter le flanc à d'éventuelles critiques, surtout compte tenu de la nouvelle structure (Conseillers administratifs) qui prévaudra dès la législature 2025-2030.

M. Yves Luthi répond que président ou pas, en tant qu'agriculteur il défendra les mêmes valeurs.

M. Olivier Gros souligne l'importance de réfléchir à des cas de figure ou des décisions qui pourraient susciter des critiques sur de potentiels conflits d'intérêts et d'en reparler ultérieurement. Il serait bien de clarifier le fonctionnement d'ici la prochaine législature.

La Présidente pense que d'une manière générale, il faudrait fixer une marche à suivre dans le cas d'éventuels conflits d'intérêts. Car plus les autorités communales seront transparentes vis-à-vis de leurs administrés, mieux ce sera.

M. Christophe Mage explique qu'un article du nouveau règlement de l'Exécutif traite de ce sujet. Les nouveaux membres de l'Exécutif qui entrent en fonction doivent faire la liste de tous leurs conflits d'intérêts potentiels, tant au travers de leurs activités professionnelles que privées.

M. Olivier Gros encourage l'ensemble des élus à réfléchir à cette question.

10. Divers

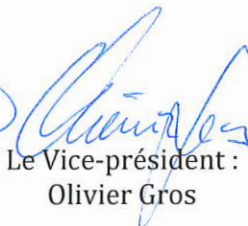
La Présidente proclame le huis clos en faisant sortir le public présent, puis **M. Stéphane Hostettler** annonce les trois naturalisations validées le 8.1.2024 par l'Exécutif.

Le public externe au Conseil est réintégré dans la séance.

Date du prochain Conseil municipal : 4 mars 2024 à 20 heures.



La Présidente :
Audrey Pion



Le Vice-président :
Olivier Gros



Le Secrétaire :
Christophe Mage

Séance levée à : 21h06.